

SWISSCURLING

Commentaires concernant le

***RANKING SYSTEM* DE LA RELÈVE DE SWISSCURLING
(SCNRS)**

Juillet 2021



Contenu

1	Bases concernant le <i>Ranking System</i> de la relève de SWISSCURLING (SCNRS).....	3
2	Principe	3
3	Approche concernant l'évaluation et la répartition des points	3
4	Equipes et joueurs	4
5	Règle concernant le remplaçant	5
6	Divers.....	5

1 Bases concernant le *Ranking System* de la relève de SWISSCURLING (SCNRS)

- 1.1 Le SCNRS est un système de classement et de points pour la relève.
- 1.2 Le SCNRS inclut les équipes ci-dessous, autrement dit les règles suivantes s'appliquent en matière de points individuels:
- (i) Les équipes de la relève qui disputent les championnats, ligue A ou B et les tournois (cf. point 2.1);
 - (ii) Les points sont accumulés par équipe;
 - (iii) Les points SCNRS sont des points individuels.

2 Principe

- 2.1 Le SCNRS fait partie intégrante du processus de sélection pour le cadre de la relève. Tous les juniors et juniors filles de **SWISSCURLING**, qui évoluent dans une équipe **de ligue A ou B** durant la saison 2020/21, sont en mesure de gagner des points. Tous les joueurs de base inscrits (cf. art. 4) comptabilisent des points justifiant de leur performance personnelle en compétition pour la sélection.

3 Approche concernant l'évaluation et la répartition des points

- 3.1 La performance d'équipe pendant une saison est constituée du classement final des championnats de la relève de **SWISSCURLING**, de la Swiss Cup de la relève, de tournois élite et de divers résultats obtenus aux tournois ainsi qu'aux championnats du monde.
- 3.2 Durant une saison, les points peuvent être comptabilisés entre début août et le deuxième week-end de mars.
- 3.3 Des points sont en jeu aux événements suivants :
- (i) CM juniors
 - (ii) Ligue A (CS inclus)
 - (iii) Ligue B (CS inclus)
 - (iv) Swiss Cup de la relève
 - (v) Tournois EJCT / slams U21 / tournois juniors à l'étranger
 - (vi) Tour final des championnats suisses et Swiss Cup de l'élite
 - (vii) Tournois adulte en Suisse conformément à la liste officielle des tournois de **SWISSCURLING** (cf. art 3.7)
 - (viii) Tournois juniors en Suisse conformément à la liste de **SWISSCURLING** (cf. art 3.7) (tournois à 6 ou 8 ends)
 - (ix) Tournois WCT
- 3.4 Les événements suivants ne donnent pas de points SCNRS :
- (i) Matches de qualification / relégation A/B et B/C
 - (ii) Ligue C, ligue régional relève
 - (iii) YOG, EYOF et Universiade

(iv) Qualifications pour les CM

- 3.5 Le tableau SCNRS ci-joint indique le nombre de points en jeu par catégorie.
- 3.6 Les conditions suivantes doivent en outre être remplies pour que les points SCNRS puissent être comptabilisés:
- (i) Les tournois élite doivent comptabiliser un minimum de 12 participants.
 - (ii) Les tournois juniors en Suisse doivent comptabiliser un minimum de 6 participants.
- 3.7 Les joueurs remplaçants reçoivent des points SCNRS pour autant qu'ils aient joué au moins 40% des matchs (tournoi ou championnat).
- 3.8 Les points gagnés par une équipe sont totalisés dans le SCNRS par équipe et par athlète.
- 3.9 Le nombre de points SCNRS accumulés pour chaque athlète est pris en compte pour les qualifications, les sélections, la répartition dans les cadres et la promotion des équipes.
- 3.10 Au début d'une nouvelle saison, le total des points SCNRS est remis à zéro.
- 3.11 Le total des points est adapté régulièrement et publié sur la page Internet de **SWISSCURLING** à fin mars.
- 3.12 **Les classements des championnats et de la Swiss Cup de la relève** sont obtenus par **SWISSCURLING** directement auprès des organisateurs et ne doivent donc pas être annoncés par les équipes.
- 3.13 Pour recevoir les points gagnés lors d'un tournoi, chaque équipe doit communiquer à **SWISSCURLING** ses résultats au moyen du formulaire SCNRS officiel (par e-mail, dans un délai de 14 jours) accompagné d'une copie du classement complet du tournoi (Exception EJCT). Lorsqu'une équipe communique trop tard son classement ou n'utilise pas le formulaire prévu, elle ne reçoit aucun point. Le formulaire SCNRS peut être téléchargé à partir du mois d'août sur le site Internet de **SWISSCURLING**.

4 Equipes et joueurs

- 4.1 Une équipe est constituée de 6 joueurs au maximum.
- 4.2 Pour **SWISSCURLING**, l'équipe de base est celle qui a été indiquée dans l'outil d'inscription lors de l'inscription des équipes au championnat. Les remplaçant ajoutés ultérieurement doivent être annoncés par écrit à **SWISSCURLING** avant le début de la ligue. Ils sont en outre ajoutés automatiquement à l'équipe par **SWISSCURLING** en fonction des formulaires *Game Line Up* qui lui ont été remis.
- 4.3 Définition d'équipe de base
- L'équipe de base est constituée de tous les joueurs qui figurent dans l'inscription officielle envoyée à **SWISSCURLING** pour le championnat (remplaçants compris) ou les joueurs de base officiels inscrits a posteriori (6 joueurs au maximum par équipe).
- 4.4 Seules des équipes complètes sont prises en compte dans le classement.
- 4.5 Tout changement intervenant dans la formation de l'équipe en cours de saison doit être signalé à **SWISSCURLING** dans un délai de 14 jours. En cas de retard, le résultat est comptabilisé pour la formation de base.

- 4.6 Lorsqu'un joueur quitte son équipe de base en cours de saison, les conditions suivantes s'appliquent:
- (i) Tous les joueurs conservent leurs points individuels. Le joueur qui quitte l'équipe peut prendre ses points avec lui et les additionner à ceux de l'équipe qu'il rejoint, pour autant que les conditions du point 3.7 soient respectées.

5 Règle concernant le remplaçant

- 5.1 Les points gagnés lors d'un tournoi ne peuvent être comptabilisés que si tous les matchs du tournoi ou du championnat ont été disputés par au moins 3 joueurs de l'équipe de base.
- 5.2 S'il dispute au moins 40% de tous les matchs joués, un joueur de l'équipe de base reçoit 100% des points attribués à l'équipe.
- 5.3 Les remplaçants qui n'appartiennent pas à l'équipe de base ne reçoivent pas de points lorsqu'ils jouent (à l'exception des CM ainsi que des CS et de la Swiss Cup de l'élite).
- 5.4 Pour qu'un remplaçant puisse entrer en ligne de compte dans l'attribution des points, il doit faire partie des juniors de **SWISSCURLING** (conformément aux dispositions du règlement de compétition concernant la limite d'âge).

6 Divers

- 6.1 Les équipes ont la possibilité de faire recours. Tout recours doit être déposé auprès de la commission sportive de la relève de **SWISSCURLING** dans un délai de 10 jours après la publication des résultats définitifs. C'est cette commission qui traitera le recours de manière définitive.